

Livret d'accueil classes de seconde Lycée Montchapet Année 2023- 2024

Bienvenue au lycée Montchapet

& excellente année à tous!





PLAN CITÉ SCOLAIRE MONTCHAPET



Sommaire

a vie scolaire
es salles de travail
e service d'information et d'orientation1
e service de restauration
e service social13
e service de santé scolaire14
a Maison des Lycéens15
e Conseil de la Vie Lycéenne

La vie scolaire

Le bureau de vie scolaire est ouvert de 7h30 à 11h25 et de 13h45 à 18h00, du lundi au vendredi et le mercredi matin uniquement jusqu'à 11h25.

Le CPE, aidé par les AED, assurent le suivi des élèves.

Le Conseiller Principal d'Education

CPE

DES ELEVES DE SECONDES ET

DES ETUDIANTS DE BTS NEGOCIATION ET DIGITALISATION DE LA RELATION CLIENT

Monsieur **SEGUIN Didier**

2 03.80.53.29.27



Premier étage du bâtiment B (bureau 102)

Le CPE exerce les responsabilités suivantes dans les domaines suivants :

• Le suivi des élèves :

- Il accompagne l'élève dans ses démarches. Il le suit dans son cursus personnel et scolaire.
- Il approfondit la connaissance globale de l'élève et celle du groupe classe grâce à son écoute et aux échanges d'informations.
- Il travaille en collaboration avec tous les adultes : équipe de direction, équipe pédagogique, équipe médico-sociale, conseiller d'orientation psychologue, et les parents.
- Il participe aux conseils de classe et à diverses commissions.

• Le respect des règles de vie dans l'établissement :

- Le CPE contrôle les absences et les retards des élèves, et assure un suivi avec différents partenaires (professeurs, assistante sociale, psy-en, infirmière scolaire,)
- Le CPE participe et veille à l'encadrement des élèves en dehors des temps de cours dans le respect du règlement intérieur (récréations, intercours, demi-pension,)
- o Le CPE et les Assistants d'éducation assurent ensemble l'accueil quotidien des élèves.

L'animation éducative :

- o Le CPE est un acteur de la formation citoyenne des élèves. Il participe :
 - À la sensibilisation aux fonctions des délégués
 - À la préparation et à l'organisation des élections des délégués
 - À la formation des délégués
 - À l'animation des réunions et des instances (CVL, CESC)
 - Il participe à la mise en œuvre des droits et obligations des élèves
- Le CPE est aussi acteur de la vie socio-éducative :
 - Il participe à la vie associative (Maison des Lycéens, conseil de l'Europe)
 - Il favorise l'expression collective et individuelle des élèves
 - Il aide les élèves à s'impliquer dans divers projets

Les Assistants d'éducation (AED)

3 03.80.53.43.97

⊠vie-scolaire1.0210017E@ac-dijon.fr

Premier étage du bâtiment B (bureau 102)

Alexandre LACHAUD



Le lundi, mardi, mercredi et jeudi

Aryna VASYLIEVA



Le vendredi

Les AED sont là pour assister le CPE dans ses fonctions et faire le lien entre les élèves, les parents et le personnel éducatif. Leurs responsabilités sont les suivantes :

- La gestion des absences et des retards,
- Le suivi des élèves,
- La gestion des diverses demandes.

L'équipe vie scolaire est là pour vous renseigner et vous guider. N'hésitez pas à la solliciter! Pour les lycéens de Seconde, ainsi que pour les étudiants en BTS, les absences et les retards doivent être **obligatoirement expliqués** au bureau de vie scolaire (Bureau 102).

• La gestion des absences :

Les absences doivent être signalées par le responsable légal (par téléphone ou par mail) **le plus tôt possible**. Les appels téléphoniques sont à **confirmer par écrit**, sur papier libre au format A4 ou A5. Pour un meilleur suivi, il est nécessaire de mentionner clairement :

☼ Le nom et prénom de l'élève

♦ Le motif

Sa classe

Écoles Collèges Lycées Académies et Territoires en Bourgogne-Franche-Comté La signature du responsable légal

Les dates et jours d'absences

Lors du retour de l'élève au lycée, ce dernier doit passer <u>déposer obligatoirement</u> au bureau de la vie scolaire son justificatif afin de régler administrativement cette absence.

• La gestion des retards :

Si l'élève est en retard de moins de 10 minutes, il doit se rendre directement en cours et ensuite passer dans la journée pour expliquer le motif de son retard auprès de la vie scolaire. Le motif du retard est laissé à l'appréciation de l'AED.

Si l'élève est en retard de plus de 10 minutes, il doit se présenter au bureau vie scolaire qui appréciera s'il y a lieu de l'envoyer en cours avec un billet d'autorisation ou de le garder en salle de travail. Des punitions seront prises au bout de 3 retards jugés non valables.

Environnement Numérique de Travail« ECLAT BFC »

Pour faciliter les échanges entre le lycée et les familles, le lycée Montchapet utilise la plateforme d'échange « Eclat BFC ».

Cette plateforme, accessible par le biais du site internet du Lycée Montchapet vous permet de prendre contact avec les différents membres de l'équipe éducative, mais également de suivre la scolarité de votre enfant (notes, absences, retards, etc....)

Pour accéder au service, un code et un identifiant sont nécessaires.

Vous devez utiliser les codes « Educonnect » qui vous ont été remis à la rentrée.

Les salles de travail

La salle « silence »

Ce lieu permet aux élèves de venir travailler dans le calme. Surveillée en permanence, cette salle offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent de bénéficier de l'aide et des conseils d'un AED, que ce soit de manière ponctuelle ou bien permanente par le biais de la mise en place de tutorat. Des manuels scolaires et 6 ordinateurs connectés au réseau du lycée sont disponibles sur demande.



La salle silence, rénovée en juillet 2018 se situe au niveau **du bâtiment E**.

Les horaires :

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9h -11h25	8h -11h25	8h -11h25	8h -11h25	8h -11h25
13h45 – 17h50	13h45–17h50		13h55 –17h50	13h45 – 16h55

La salle 102



Elle permet aux élèves de venir travailler dans le calme, de manière individuelle ou en groupe. Des ordinateurs sont mis à disposition des élèves pour faciliter leur travail.

Cette salle se situe au 1^{re} étage du bâtiment B, près de la vie scolaire des secondes.

Les horaires:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h -11h25	8h -11h25	8h -11h25	8h -11h25	8h -11h25
13h45 –18h	13h45 – 18h		13h45 – 18h	13h45 – 18h

La salle autonome



Les élèves peuvent venir y effectuer leur travail personnel individuellement ou en groupe. <u>Une ambiance de travail sereine est exigée</u>. Les élèves devront s'inscrire sur un registre situé à l'entrée de celle-ci. Des ordinateurs sont accessibles sur demande auprès des AED pour effectuer des travaux informatiques.

Cette salle se situe au RDC du bâtiment C, derrière la vie scolaire des premières et terminales.

Les horaires:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h - 18h	8h -18h	8h -11h25	8h - 18h	8h - 18h

Le Centre de documentation et d'information

<u>Professeurs documentalistes</u>:

Véronique MOREL-HECQUET
Jean Baptiste MALBRUNOT

⊠cdi.0210017E@ac-dijon.fr

@ http://0210017E.esidoc.fr

Le CDI est situé au rez-de-chaussée du bâtiment B.



Les élèves viennent au CDI pour lire, rechercher des informations, s'informer, emprunter ou consulter des ouvrages et travailler sur des documents.

C'est un lieu où il est possible de travailler dans le calme.

Les horaires:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8h – 18h	8h – 18h	8h – 12h	8h -18h	8h - 18h

Le CDI étant l'affaire des utilisateurs, il est donc demandé aux élèves de respecter les règles de vie du CDI, le matériel ainsi que les locaux.

Les documentalistes responsables du CDI sont là pour vous conseiller, vous aider dans vos recherches et dans l'utilisation du matériel mis à votre disposition.

Pour vous aider, le CDI met à votre disposition :

- Une salle de travail et un espace lecture.
- De **nombreux ouvrages** (documentaires, romans, manuels, bandes dessinées...) où chaque mois une sélection vous est proposée.
- Divers journaux et revues
- Une documentation sur les **études**, **écoles**, **carrières** : kiosque ONISEP. CDIJ.
- Des ordinateurs
- Des informations sur les spectacles, manifestations culturelles, voyages et séjours, et sur les activités du lycée.

Le service d'information et d'orientation

Deux psychologues éducation nationale (ex conseiller d'orientation psychologue) sont présents au lycée Montchapet

Mme Marie José TOMASI et Mme Margaux VOISIN

Les élèves et les familles peuvent :

- Avoir un entretien avec un conseiller d'orientation psychologue/psychologues éducation nationale
 - Au lycée : s'adresser à la vie scolaire ou au CPE pour la prise de RDV
 - Au CIO: les contacter directement.
- Venir au CIO pour consulter librement :
 - Une importante variété de brochures documentaires (dont toutes les publications de l'ONISEP).
 - Des logiciels de recherche et d'information.
 - Des logiciels d'aide à l'information (recherche de motivation, d'intérêts...).
 - Différents sites internet relatifs à l'orientation.

L'orientation étant une priorité, les élèves et leurs familles peuvent s'adresser également au professeur principal et au CPE pour tout conseil concernant l'orientation. Le CDI du lycée tient également à la disposition des élèves une documentation sur les professions et les formations : le kiosque-Onisep.

Au lycée, le bureau des **psychologues éducation nationale** se trouve au bâtiment D, à côté de l'infirmerie. Pour un rendez-vous, il faut s'adresser aux assistants d'éducation du **bureau 102.**

Adresses utiles:

CIO Dijon

10 rue du Colonel Marchand 21000 Dijon 203 80 30 56 52

@ cio.dijon@ac-dijon.fr

Le CIO est ouvert pendant les vacances scolaires

Le service de restauration



Il se situe au bâtiment D, au-dessus de l'infirmerie.

Les horaires:

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
11h25 – 13h15				

REMARQUES:

Le self accueille aussi bien les collégiens que les lycéens (environ 750 repas par jour).

Le prix du repas au ticket est fixé à **4,62€** par le Conseil Régional. Un système de forfait peut être mis en place à la demande des familles. Ce tarif est applicable jusqu'au 31/12/2023.

Il est obligatoire de procéder à la <u>réservation de ses repas</u>. (Voir RI du lycée)

La capacité d'accueil étant limitée (environ 350 places), <u>un ordre de passage est établi de 11h25 à 13h05</u>.

Seuls les élèves commençant les cours à 13h pourront prendre leur repas à 12h00, les autres élèves devant patienter jusqu'à 12h40.

Pour toute question concernant la restauration, vous pouvez contacter :

Mme MICHAUD (Menus): 03 80 53 29 12 ou Mme VIEILLARD(Facturation): 03 80 53 43 91

Le service social

L'assistante sociale (Mme **BELGHORZI Malika**) est à la disposition des familles et reçoit sur rendez-vous. Son bureau se trouve à côté de l'infirmerie (bâtiment D).

Elle intervient:

♥ Pour l'élève

- Difficultés d'adaptation scolaire, de comportement.
- Problèmes relationnels (parents, lycée...), d'absentéisme.

Pour la famille

- Difficultés financières, éducatives. L'assistante sociale reçoit les demandes d'aide. Elle instruit les dossiers présentés à la commission du **Fond Social Lycéen.**
- Médiation famille-élève-établissement.

♥ Pour l'établissement

- L'assistante sociale est un des interlocuteurs de l'administration et de l'équipe éducative pour essayer de résoudre les difficultés des élèves.
- Elle est en liaison avec les **services extérieurs** (Aide sociale à l'enfance, justice, CAF...).

Pour la contacter, vous pouvez composer le **03.80.41.48.56** ou lui écrire un mail à l'adresse suivante : <a href="mailto:

Le service de santé scolaire

L'infirmerie est un lieu d'accueil, de premiers soins et d'écoute.

Le rôle de l'infirmière, **Madame BONIN Marie-Christine** est de promouvoir la santé physique et psychique de l'élève afin de favoriser sa réussite scolaire. L'infirmière a un rôle de prévention et d'éducation à la santé. Elle est soumise au secret professionnel.

Les actions de l'infirmière :

Accueillir et accompagner les élèves.

Organiser les urgences et les soins.

Développer une dynamique d'éducation à la santé.

Intervenir en urgence auprès d'élèves en danger.

Contribuer à l'intégration scolaire des élèves en situation de handicap.

Aider à la scolarisation des élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue Période.

Les élèves sont accueillis au RDC du bâtiment D.

Horaires:

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h45-16h45	7h30-16h45	7h30-12h15	7h30-16h45	7h30-13h20

La Maison des Lycéens

Située au **rez-de-chaussée du bâtiment E**, elle est ouverte en continu tous les jours de la semaine

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45-18h00	7h45-18h00	7h30-12h00	7h45-18h00	7h45-18h00



La M.D.L est un lieu de vie dans lequel les élèves peuvent se **détendre**, **discuter**, **mais aussi travailler individuellement ou en groupe dans une ambiance animée**. C'est un endroit qui offre également la possibilité de regarder la télévision et d'écouter de la musique.

Pour accueillir le mieux possible les élèves, la MDL met donc à disposition des élèves 1 salle de travail ainsi qu'une grande salle dans

laquelle il est possible de jouer au babyfoot, au billard, ou encore à des jeux de société.

Il existe aussi **une cafétéria** qui propose aux élèves différents types de consommations : boissons froides ou chaudes, viennoiseries, barres chocolatées, ...

Cet endroit est géré **par des élèves bénévoles** qui sont présents pour accueillir les élèves dans la détente et la bonne humeur.

La M.D.L étant une association loi 1901 (à but non lucratif), il est nécessaire de devenir adhérent pour avoir accès à ces différentes activités. Pour devenir membre, il suffit de venir déposer à la MDL un chèque de 10 euros à l'ordre de la Maison des Lycéens du Lycée Montchapet et une photo d'identité pour la carte « adhérent ».

Cette cotisation permet à la MDL de continuer à améliorer l'équipement qu'elle propose aux élèves afin d'avoir un endroit convivial et accueillant et donne la possibilité aux élèves d'avoir des tarifs préférentiels pour les consommations et activités de l'association.

Le Conseil de la Vie Lycéenne

Le rôle du CVL?

Le CVL est une instance où les lycéens sont associés aux décisions de l'établissement. On y débat des difficultés qui se rapportent à la vie quotidienne des lycéens et on met en place différents projets pour animer le lycée.

Qui participe au CVL?

Les membres du CVL sont des lycéens élus par l'ensemble des élèves de l'établissement. Ces représentants sont au nombre de 10. Lors des élections qui se déroulent au début d'année, les lycées votent pour un titulaire et un suppléant. Ces lycéens sont élus pour 2 ans. Tous les lycéens peuvent être membres du CVL.

Pour les aider dans leurs tâches, ils sont assistés par :

- Des enseignants ou personnels d'éducation (CPE, AED)
- 3 personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (ATOSS),
- 2 représentants des parents d'élèves.

C'est le chef d'établissement qui préside cette instance.

Quand le CVL se réunit-il?

Afin d'organiser les différentes actions du CVL, les membres se réunissent dans l'établissement avec le chef d'établissement.

Quelles sont les sujets évoqués au CVL ?

Vous pouvez aborder tous les sujets qui concernent l'ensemble des lycéens dans leur vie quotidienne au lycée (restauration, temps libre, orientation, ouverture sur l'extérieur, projet culturel ou solidaire).

Le CVL est obligatoirement consulté sur certains points de la vie du lycée comme la modification du règlement intérieur ou l'organisation des activités culturelles ou sportives. Il travaille donc sur des projets concernant la vie des élèves au lycée.

Le CVL est un conseil créé pour les lycéens qui ne peut fonctionner sans la participation active des élèves. C'est pourquoi il est important que les nouveaux arrivants s'investissent et aident à la création et au maintien d'une bonne dynamique!